

7024/17

(OR. en)

PRESSE 14
PR CO 14

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3526^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 7 mars 2017

Président

Louis Grech

vice-Premier ministre et ministre des affaires
européennes de Malte

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars	4
Semestre européen	5
Mise en œuvre de l'accord "Mieux légiférer"	6
Réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Schengen - contrôles aux frontières extérieures	8
– Directive relative à la lutte contre le terrorisme	8
– Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - ancienne République yougoslave de Macédoine	8
– Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - République de Serbie	8

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Sanctions en raison de la situation au Soudan	9
– Sanctions en raison de la situation au Soudan du Sud	9
– Sanctions eu égard à la situation en République centrafricaine	9
– Sanctions à l'encontre de la Somalie	9
– Sanctions à l'encontre de la République démocratique du Congo	10
– Sanctions au regard de la situation en République de Guinée-Bissau	10
– Sanctions au regard de la situation en Afghanistan	10
– Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – protection de l'environnement	10

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

ÉLARGISSEMENT

- Mécanisme de coopération et de vérification 11

SANTÉ

- Dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro - adoption de deux règlements 11

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation de la réunion du Conseil européen de mars

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen des 9 et 10 mars, élaboré par le président du Conseil européen, M. Donald Tusk, en coopération avec la présidence maltaise et la Commission.

Le Conseil européen axera ses travaux sur les thèmes suivants:

- emploi, croissance et compétitivité: le Conseil européen débattrait de la manière de faire en sorte que la croissance économique dans les vingt-huit États membres s'inscrive dans la durée; il examinera la mise en œuvre des réformes structurelles par les États membres et demandera l'extension rapide du Fonds européen pour les investissements stratégiques; le Conseil européen fera le point sur la politique commerciale de l'UE et les progrès réalisés en ce qui concerne les priorités législatives et les grandes stratégies, notamment celles qui visent à approfondir le marché unique;
- sécurité extérieure et défense: le Conseil européen évaluera la mise en œuvre des conclusions qu'il a adoptées en décembre 2016 et réfléchira à la manière de renforcer la sécurité et la défense européennes pour mieux protéger ses citoyens dans un contexte géopolitique difficile;
- migrations: le Conseil européen fera le point sur la mise en œuvre des mesures que les dirigeants de l'UE ont adoptées à Malte le 3 février 2017 en vue de continuer à endiguer les flux migratoires sur la route de la Méditerranée centrale;
- relations extérieures: le Conseil européen débattrait de la situation dans les Balkans occidentaux et pourra être amené à examiner d'autres points en fonction de la situation.

Le Conseil a examiné un [projet d'ordre du jour annoté](#) le 7 février 2017.

Semestre européen

Le Conseil a examiné un [rapport de synthèse établi par la présidence](#) sur les contributions de cinq formations du Conseil associées à l'exercice actuel du Semestre européen.¹

Ce rapport constate que, selon les dernières prévisions d'hiver de la Commission, les vingt-huit États membres voient tous leur économie croître à l'heure actuelle. Il souligne que des mesures résolues et coordonnées, ainsi qu'une mise en œuvre rapide des réformes nécessaires sont essentielles pour renforcer la reprise en cours.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines budgétaire, économique et de l'emploi pendant une période de six mois chaque année. Sur la base des orientations fournies par le Conseil européen, les États membres élaboreront leurs programmes nationaux de réforme (politiques économiques et de l'emploi) ainsi que leurs programmes de stabilité ou de convergence (politiques budgétaires) pour cette année.

Le Conseil a également décidé de transmettre au Conseil européen un [projet de recommandation](#) concernant la politique économique de la zone euro.

¹ Conseil "Affaires économiques et financières", Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs", Conseil "Compétitivité", Conseil "Environnement" et Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport".

Mise en œuvre de l'accord "Mieux légiférer"

La présidence a informé le Conseil des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord "Mieux légiférer", conclu en 2016 par le Conseil, le Parlement européen et la Commission.

Cet accord a pour principal objectif d'améliorer la manière dont l'Union européenne légifère afin que le droit de l'UE soit davantage au service des citoyens et des entreprises.

La présidence a mis plus particulièrement l'accent sur l'échange de vues qui se tiendra prochainement avec le Parlement européen et la Commission au sujet de la mise en œuvre de la [déclaration commune](#) sur les priorités législatives de l'UE pour 2017, qui a fait l'objet d'un accord entre les trois institutions à la fin de 2016.

Les trois institutions sont convenues de traiter en priorité des initiatives législatives dans les six domaines suivants: 1) emploi, croissance et investissement; 2) Europe sociale; 3) sécurité; 4) réforme de la politique migratoire; 5) marché unique numérique; et 6) énergie et climat.

Réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020

Le Conseil est convenu d'adopter le cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP) pour la période 2014-2020 en fonction des nouvelles priorités ([14942/16](#) + [7030/17](#) + [7031/17](#) + [7031/17 ADD 1](#) + [7031/17 ADD 2](#)).

Les modifications arrêtées ont pour effet d'accroître le soutien accordé par l'UE pour faire face à la crise migratoire, renforcer la sécurité, dynamiser la croissance et créer des emplois. Elles permettront à l'UE de répondre plus aisément aux besoins imprévus sans modifier les plafonds de dépenses du CFP. Elles contribueront également à éviter un arriéré excessif de factures impayées.

Le CFP révisé prévoit une enveloppe supplémentaire de 6,01 milliards d'EUR destinés aux principales priorités de la période 2017-2020. Ainsi, 2,55 milliards d'EUR seront mobilisés pour faire face aux migrations et renforcer la sécurité et les contrôles aux frontières extérieures, 1,39 milliard d'EUR sera disponible pour lutter contre les causes profondes des migrations, et 2,08 milliards contribueront à stimuler la croissance et à créer des emplois au moyen d'un certain nombre de programmes très efficaces, tels que l'initiative pour l'emploi des jeunes (+ 1,2 milliard d'EUR), Horizon 2020 (+ 200 millions d'EUR) et Erasmus+ (+ 100 millions d'EUR).

En outre, le CFP révisé accroît la capacité de l'UE à répondre plus rapidement à des besoins inattendus. À cette fin, les montants destinés à la réserve pour aides d'urgence et à l'instrument de flexibilité seront revus à la hausse (de respectivement 23 millions d'EUR et 145 millions d'EUR en moyenne par année) pour la période 2017-2020. De plus, il sera désormais possible de transférer des montants non utilisés d'un instrument spécial vers un autre: les montants équivalant aux ressources qui n'auront pas été utilisées au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et du Fonds de solidarité de l'UE seront mis à la disposition de l'instrument de flexibilité.

Afin d'éviter le risque d'une accumulation excessive de factures impayées, la possibilité de reporter les paiements inutilisés d'une année sur les années suivantes sera élargie. Le Conseil s'est en outre engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter un tel arriéré.

Le règlement CFP fixe les montants annuels maximaux que l'UE est autorisée à dépenser dans différents domaines d'action durant la période allant de 2014 à 2020. Il traduit les priorités politiques en chiffres, assure la discipline budgétaire au niveau de l'UE et facilite l'adoption du budget annuel de l'UE.

Le règlement CFP révisé doit encore être approuvé par le Parlement européen avant de pouvoir être adopté à l'unanimité par le Conseil.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Schengen - contrôles aux frontières extérieures

Le Conseil a adopté un règlement qui modifie le code frontières Schengen afin de renforcer les vérifications dans les bases de données pertinentes aux frontières extérieures.

[Code frontières Schengen: le Conseil adopte un règlement pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures](#)

Directive relative à la lutte contre le terrorisme

Le Conseil a adopté la directive relative à la lutte contre le terrorisme.

Pour en savoir plus, [voir le communiqué de presse](#).

Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - ancienne République yougoslave de Macédoine

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations concernant un accord entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine relatif aux actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - République de Serbie

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations concernant un accord entre l'UE et la République de Serbie relatif aux actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la République de Serbie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sanctions en raison de la situation au Soudan

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées en raison de la situation au Soudan. Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations relatives à quatre personnes faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en mai 2005, à la suite des vives inquiétudes suscitées par la situation au Soudan. Les sanctions ciblent les personnes qui font obstacle au processus de paix, constituent une menace pour la stabilité au Darfour et dans la région, ou violent le droit international humanitaire ou le droit international relatif aux droits de l'homme.

Sanctions en raison de la situation au Soudan du Sud

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées en raison de la situation au Soudan du Sud. Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations relatives à 6 personnes faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées en juillet 2014, à la suite des vives inquiétudes suscitées par la situation au Soudan du Sud. Les sanctions ciblent les personnes qui font obstacle au processus politique dans le pays.

Sanctions eu égard à la situation en République centrafricaine

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la République centrafricaine (RCA). Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations relatives à 10 personnes et deux entités faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en décembre 2013, à la suite des profondes préoccupations suscitées par la situation en RCA.

Sanctions à l'encontre de la Somalie

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la Somalie. Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations relatives à 12 personnes et une entité faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en février 2009. Elles ciblent les personnes ou les entités qui tentent d'empêcher ou de bloquer un processus politique pacifique en Somalie.

Sanctions à l'encontre de la République démocratique du Congo

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées à l'encontre de la République démocratique du Congo. Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations d'identification relatives à trente personnes et neuf entités faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en juin 2005, au vu des évolutions politiques préoccupantes et des violences en RDC.

Sanctions au regard de la situation en République de Guinée-Bissau

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes eu égard à la situation en Guinée-Bissau. Les Nations unies ont mis à jour les informations relatives à 11 personnes faisant l'objet de mesures restrictives. La décision du Conseil qui a été adoptée aujourd'hui transpose cette mise à jour des Nations unies. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en mai 2012. Les sanctions ciblent les personnes qui tentent d'empêcher ou de bloquer un processus politique pacifique ou qui agissent de manière à remettre en cause la stabilité de la République de Guinée-Bissau.

Sanctions au regard de la situation en Afghanistan

Le Conseil a modifié les mesures restrictives instaurées à l'encontre de certaines personnes, de certaines entités et de certains organismes au regard de la situation en Afghanistan. Le 12 janvier 2017, les Nations unies ont mis à jour les informations relatives aux personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives. Les sanctions avaient été instaurées par le Conseil en août 2011. Elles ciblent les personnes, groupes, entreprises et entités associés aux Taliban dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) – protection de l'environnement

Le Conseil a approuvé une note d'information contenant des recommandations de positions de l'UE en vue de la prochaine réunion du Conseil de l'OACI (du 20 février au 10 mars 2017), afin que cette note d'information puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI.

ÉLARGISSEMENT

Mécanisme de coopération et de vérification

Le Conseil a adopté des conclusions sur le mécanisme de coopération et de vérification en ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie (doc. [7048/17](#)).

SANTÉ

Dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro - adoption de deux règlements

Le Conseil a adopté deux règlements améliorant la sécurité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (doc. [10728/16](#) + [10728/16 COR 1](#) + [10728/16 ADD 1](#) + [10729/16](#) + [10729/16 COR 1](#) + [10729/16 ADD 1](#)).

Les nouveaux règlements amélioreront la santé des patients et la qualité de vie des personnes handicapées, tout en garantissant que les patients aient accès en temps opportun à des solutions innovantes en matière de soins de santé.

Les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro aident à diagnostiquer, prévenir, traiter ou atténuer les maladies. Ils recouvrent un large éventail de produits, des emplâtres adhésifs aux prothèses de hanche ou aux prothèses auditives, et des tests de grossesse aux tests VIH.

Les nouvelles règles suivent les évolutions techniques récentes. Leur champ d'application a été élargi afin d'englober certains produits sans fin spécifiquement médicale, tels que les lentilles de contact de couleur. Les nouvelles règles ont été élaborées en tenant compte également des expériences de prothèses de hanche métal sur métal et d'implants mammaires en silicone défectueux; les implants indispensables doivent ainsi faire l'objet d'un examen systématique par des experts médicaux.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#)
